



☎ : 04.50.69.71.80
📠 : 04.50.69.41.28
✉ : mairie@etercy74.fr
Site: www.etercy74.fr

Horaires

Ouverture au public :

Mardi 17h00-19h00
Jeudi 17h00-19h00

« L'ETERCIEN »

N°17
Octobre 2019

Chères Eterciennes, chers Eterciens,

N'ayant pas d'interlocuteur à qui m'adresser pour répondre au tract qui vous a été distribué anonymement ces derniers jours, je me permets de vous donner aujourd'hui les éléments de réponse.

Pour une préservation de l'activité agricole sur notre commune.

Le remblai de parcelles agricoles est une pratique qui a de plus en plus cours sur la périphérie de l'agglomération annécienne et plus particulièrement à Etercy en ce moment.

L'objectif affiché est de valoriser agronomiquement les terres pour mieux les exploiter. Cette démarche est parfaitement légitime pour un agriculteur ayant besoin de surfaces de prairies rentables.

Une fois le remblai mis en place, le terrain est remis en culture après une opération de nappage de terre végétale. Cette pratique, dispensée par des **autorisations d'Urbanisme, d'Agronomie, de la Chambre d'Agriculture et du Service Instructeur « urbanisme » de la Communauté de Communes « Rumilly Terre de Savoie »**, est surveillée pour limiter les risques d'impact sur l'environnement.

Le maire de notre commune fait le maximum pour s'assurer de l'innocuité des matériaux utilisés pour ces différents remblaiements.

Pour ce type de travaux :

- Le code de l'Environnement est respecté,
- Le code de l'Urbanisme également,
- La D.D.T est informée de l'existence des projets,
- Le maire vérifie également l'application du PLU communal, ainsi que le caractère inerte des matériaux apportés, par des visites périodiques sur le terrain.

En conclusion, en tant que Maire de la commune :

- J'exerce toute vigilance et mes pouvoirs de police sur ces aménagements,
- J'assure la rentabilité économique, la viabilité et la pérennité des exploitations agricoles communales,
- Je favorise la gestion des espaces agricoles à long terme.

Je pense que le manque de courage de l'auteur (en photo sur le coin supérieur droit de son tract), au vu des prochaines échéances électorales, s'inscrit plus dans une campagne de dénigrement en rien constructive. Il eut été préférable de favoriser un dialogue direct plutôt que de diffuser anonymement des informations erronées.

Votre Maire
Jacques COPPIER